

## Communiqué de presse

---

# Des réformes structurelles s'imposent pour relever les défis d'une future relance économique

Le conseil d'administration de la Fedil s'est réuni en date du 12 décembre 2008 sous la présidence de Robert Dennewald.

Lors de cette réunion, le conseil d'administration a accordé une attention particulière à l'analyse de la situation conjoncturelle produisant à présent ses effets au niveau de l'économie réelle. De l'avis du conseil d'administration de la Fedil, il est impératif de prendre les mesures nécessaires aux niveaux international et national pour rétablir la confiance et de soutenir la relance économique. La Banque centrale européenne a réduit à plusieurs reprises déjà ses principaux taux directeurs et la Commission européenne vient de présenter son plan de relance économique se chiffrant à quelque 200 milliards d'euros. Ce plan est le résultat d'une approche pragmatique et propose des mesures concrètes dans l'intérêt du rétablissement de la confiance et de la reprise de la consommation et, partant, de la production.

Afin d'éviter que la crise économique ne se transforme en crise d'emploi, des mesures urgentes s'imposent aussi au Luxembourg. A ce titre, la Fedil salue la volonté du gouvernement de maintenir – à travers le budget de l'Etat pour l'an 2009 - un niveau élevé d'investissements publics et de diminuer la charge de l'impôt sur les entreprises et personnes physiques, et ceci malgré un risque réel de récession. L'action de l'Etat ne doit cependant pas se limiter à la mise en œuvre d'une politique budgétaire anticyclique. Il s'agit aussi de prendre, dans une optique à long terme, des mesures de politique structurelle permettant d'améliorer durablement l'environnement dans lequel évoluent les entreprises.

La crise financière, combinée au ralentissement économique, fait que de nombreuses entreprises sont aujourd'hui confrontées à un problème de manque de liquidités. Dans la mesure où le secteur bancaire n'est actuellement pas toujours à même d'y répondre, la Fedil invite le gouvernement à utiliser pleinement les instruments à sa disposition, tels le paiement ponctuel des factures, la réalisation anticipée d'investissements publics déjà budgétés, la restitution rapide des crédits de TVA, le cautionnement de crédits ou encore la liquidation rapide et flexible d'aides d'Etat. Dans ce même contexte, la Fedil salue aussi l'intervention rapide du gouvernement en faveur de l'Office du dueroire.

En vue de la réunion du Comité de coordination tripartite annoncée pour le 20 janvier prochain, la Fedil estime que le gouvernement et les partenaires sociaux devront impérativement faire preuve de flexibilité et d'imagination dans l'utilisation des instruments en faveur du maintien dans l'emploi des salariés touchés par le ralentissement économique. Cependant, il s'agira non seulement de dégager de nouvelles pistes permettant aux entreprises de répondre au mieux aux défis d'une récession qui semble inéluctable, mais il faudra également procéder à un certain nombre de réformes structurelles pour améliorer significativement la compétitivité des entreprises et leur permettre ainsi de relever les défis d'une future relance économique.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Fedil a approuvé les demandes d'affiliation des sept sociétés suivantes : Alliance Ingénierie et Services - A.I.S. S.à r.l. (soudure, tuyauterie industrielle, maintenance industrielle) ; CASC-CWE S.A. (gestionnaire de réseau de transport transfrontalier d'électricité) ; Elitt S.à r.l. (travail temporaire) ; Euroscript Luxembourg S.à r.l. (traduction et gestion de documents) ; International Fashion Factors S.à r.l. (importation et exportation de vêtements) ; Muller & Wegener S.à r.l. (fourniture emballage, papeterie, bureau, scolaire, hygiène et restauration) ; Rotomade S.à r.l. (transformation des matières plastiques par rotomoulage, cuves de récupération d'eau de pluie).

Luxembourg, le 17 décembre 2008

---